

Fiche de données de sécurité
Renew

SECTION I - IDENTIFICATION

IDENTIFIANT DU PRODUIT : Renew

CODE PRODUIT : 591000017-16AR

UTILISATION RECOMMANDÉE : Restaurateur de carreaux de plafond acoustiques

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune connue.

NOM DE L'ENTREPRISE : Brodi Specialty Products

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 3175 14th Avenue, Unit #1, Markham, ON L3R OH1 Canada

TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 905-475-6084

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Aérosol inflammable : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Irritant cutané : Catégorie 2 Irritant oculaire : Catégorie 2 ASotcifique spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Catégorie

3 Danger par aspiration : Catégorie 1

MENTION(S) DE DANGER : DANGER : Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé. Provoque une irritation cutanée et oculaire grave. Peut provoquer une irritation respiratoire, de la somnolence ou des étourdissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétre dans les voies respiratoires.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : 0 %

MISES EN GARDE : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Éviter de respirer les fumées, les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Porter des gants de protection et une protection oculaire. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion : Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

SYMBOLE:



DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS : N/A

SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POUR CENT
Propane/n-butane	68476-86-8	15-40%
Acétone	67-64-1	10-30%
Heptane	142-82-5	10-30%
Éthanol	64-17-5	5-10%
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	64742-47-8	3-7%

Informations sur les secrets commerciaux : Une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de composition ont été retenus à titre de secret commercial.

SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SECOURS

YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivez le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

INGESTION: En cas d'ingestion : Se rincer la bouche. Ne faites PAS vomir. Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

INHALATION : Se déplacer vers l'air frais. Si la respiration est difficile ou inconsciente, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez une respiration artificielle. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

PEAU : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consultez un médecin.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision floue. Peau : dégraissage et dermatite. Inhalation : Anesthésique, irritation, dépression du système nerveux central. Oral : irritation abdominale, nausées, vomissements, diarrhée et risque d'aspiration

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Peut être toxique pour les reins et le foie.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a pas de schéma thérapeutique spécifique. Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENT EXTINCTEUR : Produit chimique sec ou adapté aux matériaux environnants.

AGENT EXTINCTEUR INADAPTÉ : Pulvérisation/jet d'eau.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Portez un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet fonctionnant en mode de demande de pression positive avec des vêtements de protection complets pour le corps lors de la lutte contre les incendies. Utilisez de l'eau pulvérisée uniquement pour refroidir les récipients exposés.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 120 °F peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Ne vaporisez pas sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone, hydrocarbures.

SECTION VI – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Reportez-vous à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle approprié.

DÉVERSEMENT : Essayez le petit déversement avec une serviette et laissez sécher. L'excès peut être enlevé après séchage avec du papier de verre ou un autre dispositif de grattage. Éliminez les résidus conformément aux directives fédérales, étatiques et locales.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures. Ne percez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le récipient.

STATUT RCRA : Déchets probablement considérés comme non dangereux en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261). Le solvant est inflammable, veuillez vous référer à (40 CFR 261).

SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Tenir hors de la portée des enfants. Suivez scrupuleusement les instructions sur l'étiquette. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

INCOMPATIBILITÉ : Certains plastiques et surfaces peintes, pré-testez avant utilisation.

SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	PEL de l'OSHA	ACGIH TLV
Acétone	1000 ppm	500 pages par minute
Éthanol	1000 ppm	1000 ppm
Heptane	Non établi	400 ppm (en anglais)
Distillats légers hydrotraités (pétrole)	400 ppm (en anglais)	400 ppm (en anglais)
Propane/n-butane	1000 ppm	1000 ppm

Fiche de données de sécurité

Renew

CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION : Une ventilation ambiante appropriée, la ventilation forcée ne devrait pas être requise.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. Porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Lunettes de sécurité/lunettes de protection et gants résistants aux produits chimiques.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Lavez-vous soigneusement les mains et tout l'équipement après utilisation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Blanc, spray opaque

ODEUR : Hydrocarbures.

SEUIL D'ODEUR : N/D

pH : N/A

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : N/D

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION : N/D

POINT D'ÉCLAIR : N/D

TAUX D'ÉVAPORATION : N/D

INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (%) : N/D

LIMITE D'EXPLOSIVITÉ SUPÉRIEURE (%) : N/D

PRESSION DE VAPEUR (MM Hg) : N/A

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : N/D

DENSITÉ RELATIVE (H₂O=1) : 0,821-0,93

SOLUBILITÉ (IES) : Négligeable.

COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU (KOW) : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES : Aucune connue.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 122 °F (50 °C) et sources d'inflammation.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Certains plastiques et surfaces peintes, pré-testez avant de les utiliser.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone.

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Acétone (67-64-1) : DL50 (orale, rat) 5800 mg/kg ; DL50 (voie orale, souris) 3000 mg/kg ; DL50 (voie orale, lapin) 5340 mg/kg ; CL50 (inhalation, rat, 8h) 50100 mg/m³ ; CL50 (inhalation, souris, 4 h) 44 000 mg/m³.

Alcool éthylique (64-17-5) : CL50 (inhalation, rat, 4 h) 133,6 mg/L ; DL50 (voie orale, rat) > 8311 mg/kg ; DL50 (voie cutanée, lapin) 16972,5 mg/kg. **Heptane (142-82-5) :** DL50 (voie orale, rat) > 15000 mg/kg ; DL50 (voie cutanée, lapin) > 3160 mg/kg ; CL50 (inhalation, rat, 4h) 103 mg/L. **Hydrocarbure isoparaffinique (64742-47-8) :** DL50 (oral, rat) > 5000 mg/kg ; DL50 (voie cutanée, lapin) > 2000 mg/kg.

VOIES D'ENTRÉE : Yeux, ingestion, inhalation, peau

YEUX : Provoque une irritation, un dégraissage.

INGESTION : Provoque une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée. L'absorption par le tractus gastro-intestinal peut produire des symptômes de dépression du système nerveux central allant des étourdissements à l'inconscience.

INHALATION : Provoque des étourdissements, des maux de tête, des nausées, une dépression du système nerveux central (SNC). Une exposition excessive ou prolongée peut provoquer une perte de conscience.

PEAU : Provoque un dégraissage localisé, une irritation, une dermatite.

CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE : Une exposition excessive aggraverait les troubles cutanés préexistants, les maladies respiratoires, hépatiques, rénales, cardiovasculaires ou pulmonaires.

Fiche de données de sécurité

Renew

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmoiement, vision floue. Peau : dégraissage et dermatite. Inhalation : Anesthésique, irritation, dépression du système nerveux central. Oral : irritation abdominale, nausées, vomissements, diarrhée et risque d'aspiration

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Peut être toxique pour les reins et le foie.

Cancérogénicité : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non CIRC : Non AUTRE : N/A

SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : **Acétone** (67-64-1) : CL50 (*Oncorhynchus mykiss*, 96h) 5540 mg/L ; CE50 (*Daphnia magna*, 48h) 6100 mg/L ; CE50 (*Selenastrum quadricauda*, 8d) 7500 mg/L ; CE50 (*Psuedomonas putida*, 16h) 1700 mg/L. **Hydrocarbure isoparaffinique** (64742-47-8) Non toxique pour les organismes aquatiques (poissons, daphnies, algues) jusqu'à la solubilité dans l'eau. Peut s'adsorber sur les sédiments et éventuellement causer des effets toxiques sur les organismes. **Alcool éthylique** (64-17-5) : CL50 (poisson, 96h) 12 900 - 15 300 mg/L ; CL50 (bactéries, 24 h) 11 200 mg/L ; CE50 (bactéries, 5 à 30 m) 34 900 mg/L. **Heptane** (142-82-5) : CE50 (*Daphnia magna*, 48h) 1,50 mg/L.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Le ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Les composants de ce mélange peuvent se bioaccumuler dans les organismes aquatiques.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

AUTRES EFFETS NÉFASTES : Ce matériau est toxique pour la vie aquatique.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ALIÉNATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Ne pas jeter dans les égouts. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures. Ne percez pas, n'incinerez pas et ne réutilisez pas le récipient.

STATUT RCRA : Déchets probablement considérés comme non dangereux en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261). Le solvant est inflammable, veuillez vous référer à (40 CFR 261).

SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aerosols, Ltd. Qté

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

UN/NA NUMBER: UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION AÉRIENNE

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols , inflammables.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

UN/NA NUMBER: UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU :

NAVIRE (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

UN/NA NUMBER: UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX EAU : Polluant marin.

SECTION XV - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

STATUT DE LA TSCA : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exemptés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, INDEMNITENTERED AND LIABILITY ACT) : **Acétone** (67-64-1) Quantité à déclarer = 5 000 livres.

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGERS : Danger pour la santé et danger physique.

SARA 313 INGRÉDIENTS À SIGNALER : **Alcool éthylique** (64-17-5) aigu, chronique, inflammable.

RÉGLEMENTATIONS DE L'ÉTAT : **Acétone** (67-64-1) : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses de l'État, les listes du droit de savoir et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, DE, ID, ME, MA, MN, NJ, PA, RI, WA. **Heptane** (142-82-5) : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses des États, les listes du droit de savoir et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, IL, MA, NJ, PA, RI. **Alcool éthylique** (64-17-5) : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses des États, les listes du droit de savoir et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, ID, MA, MN, NJ, PA, WA. **Propane** (74-

Fiche de données de sécurité

Renew

98-6) : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses de l'État, les listes du droit de savoir et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : CT, DE, MA, MN, NJ, PA.

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX : Acétone (67-64-1) Australie, Japon, Corée, Royaume-Uni, Canada, SIMDUT (Canada) :

CLASSE B-2 : Liquide inflammable dont le point d'éclair est inférieur à 37,8 °C (100 °F). CLASSE D-2B : Matière causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE). p. 6 ; DSCL (CEE) : R11- Hautement inflammable. R36- Irritant pour les yeux. S9-

Conservez le récipient dans un endroit bien ventilé. S16- Tenir à l'écart des sources d'inflammation. S26- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 51 %

NFPA SANTÉ : 2

INFLAMMABILITÉ NFPA : 2

RÉACTIVITÉ NFPA : 0

NFPA AUTRES : Aucun

ÉTAT DU HMIS : 2

INFLAMMABILITÉ HMIS : 2

RÉACTIVITÉ DU HMIS : 0

PROTECTION DU HMIS : B

SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARATION PAR : Craig Bernard

DATE DE PRÉPARATION : 14/01/2014

DATE DE RÉVISION : 29/10/2024

S.O. = Sans objet ; N/D = Non déterminé

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune prise en charge de la responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de la pertinence de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger existant. L'information contenue dans la présente FDS a été obtenue de sources actuelles et fiables ; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable des pertes, des blessures ou des dépenses résultant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans cette FDS ne sera créée ou déduite d'une déclaration dans cette FDS. Diverses agences gouvernementales peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui peuvent ne pas être couvertes par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.